



SPIP DE LA CHARENTE

Nous, CPIP et ASS du Service pénitentiaire d'insertion et de probation de la Charente, syndiqués et non syndiqués, dénonçons les réponses apportées suite à l'affaire dite « de Pornic » .

Les professionnels de la justice œuvrent avec le plus grand professionnalisme au bon fonctionnement de notre justice.

Nous soutenons la mobilisation nationale. Il est urgent que les moyens humains et budgétaires annoncés deviennent une réalité.

**Réunis en Assemblée générale nous appelons à la mobilisation le 29 mars 2011.
Nous décidons à ce jour et jusqu'à nouvel ordre, que:**

- *Chaque rapport adressé au magistrat mandant portera la mention:*

Le SPIP a pour mission de mettre en œuvre tous les outils nécessaires à la prévention de la récidive. Pour autant, il ne peut être garant de l'absence de risque de récidive.

- *L'élaboration de tout nouveau projet à compter de ce jour est gelée.
En effet, les moyens prévus pour la mise en œuvre de la loi pénitentiaire (recrutement de 1000 CPIP) ainsi que pour le développement des équipes pluridisciplinaires au sein des SPIP, ne sont toujours pas effectifs.*
- *La constitution administrative des dossiers SEFIP/PSAP n'est plus gérée par les CPIP. La gestion des pièces dans ces dossiers ne doit pas relever des tâches du CPIP, au détriment de l'accompagnement de la personne.*
- *Un état des lieux des dossiers affectés mais incomplets sera dressé chaque semaine. Un document portant le bandeau ci-dessous:
« Comme tous les services de la chaîne pénale, le SPIP doit être en capacité d'exercer pleinement ses missions. Or certaines pièces pénales sont indispensables à la prise en charge des mesures. », sera transmis au JAP, au Parquet, au Président du TGI et à la DISP.
Un rappel du nombre de mesures par équivalent temps plein sera aussi mentionné.*
- *Nous informerons les élus locaux, parlementaires, et médias sur la situation et les missions des SPIP.*

Angoulême, le 8 mars 2011